



COMMENT ?

POUR QUI ?

POURQUOI ?

LE PEC JEUNES C'EST QUOI ?

- ▶ Un contrat en CDD de 9 à 12 mois ou CDI signé avec une structure du secteur non marchand (associations, mairies, institutions ...),
- ▶ Un temps de travail de 20h/semaine minimum (durée moyenne de référence en cours d'évolution pour un logement fixé à 30h pour les PEC Jeunes)
- ▶ Une rémunération au minimum égale au SMIC.

POURQUOI RECRUTER UN JEUNE EN PEC ?

CE TYPE DE CONTRAT VOUS PERMET DE :

- ▶ Former un(e) salarié(e) à vos méthodes et pratiques,
- ▶ Transmettre votre savoir-faire,
- ▶ Aider un(e) jeune à s'insérer professionnellement en lui apportant des compétences transférables.

DE QUELLES AIDES DE L'ÉTAT BÉNÉFICIEZ-VOUS ?

Une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de :

- ▶ 80% du SMIC horaire pour les jeunes résidents des quartiers de la ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurale,
- ▶ 65% pour les jeunes de - 26 ans.

VOUS SEREZ EXONERÉ :

- ▶ Des cotisations patronales,
- ▶ De la taxe sur les salaires
- ▶ De la taxe d'apprentissage,
- ▶ Des participations dues au titre de l'effort de construction,
- ▶ Des indemnités de fin de contrat pour un CDD.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Le PEC repose sur une triptyque emploi-accompagnement-formation. Vous devez être en capacité d'offrir un poste et un environnement de travail propices à une insertion durable dans l'emploi :

- ▶ Actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, aide à la construction du projet professionnel...),
- ▶ Actions de formation en interne ou en externe (parcours d'accueil, remise à niveau, validation des acquis de l'expérience...),
- ▶ Désignation d'un tuteur,
- ▶ Remise d'une attestation d'expérience professionnelle à l'issue du contrat.

QUEL ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE VOUS APPORTE LA MISSION LOCALE ?

- ▶ Ecriture de l'offre,
- ▶ Sourcing des candidats et préselection,
- ▶ Accompagnement au montage du projet «emploi-accompagnement-formation»,
- ▶ Mise en place du contrat et de l'aide à l'embauche,
- ▶ Sécurisation du parcours et suivi dans l'emploi,
- ▶ Pérennisation du poste si nécessaire ou accompagnement du (de la) jeune dans la suite de son parcours.

CAS PRATIQUE

Pour un CDD (minimum 9 mois) 20h/semaine avec un salaire brut mensuel de 887€, votre reste à charge sera de

178 euros

Pour le recrutement d'un jeune résident en QPV ou ZRR

311€

Pour le recrutement d'un jeune de - de 26 ans